

RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2024-043	INSTAURATION D'UN PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE SUR LE SECTEUR ZAE DE BROMINES SUR LA COMMUNE DE SILLINGY
--------------	------------	---

Session du :	2ème trimestre 2024
Séance du :	27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le vingt-et-un mai, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Secrétaire de Séance : Philippe LANGANNÉ

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Isabelle RAVIER		X	Mme Christine PEPIN
Karine FALCONNAT	X			Isabelle PACHECO	X		
Ludovic MONDONGO		X	Philippe LANGANNE	Jérôme CHAMOSSET		X	
Fabienne DREME	X			Nathalie DAVIET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Guillemette RIVOIRE		X	
Carole BERNIGAUD	X			Vanessa LEBAILLY		X	
Éric FRULLINO	X			Grégoire BALLANSAT		X	M. Éric FRULLINO
Yolande BAUDIN	X			Luc DUBOIS	X		
Philippe LANGANNE	X			Jean-Marc STEDILE		X	
Gérard FLUTTAZ	X			Sophie FORNUTO		X	M. Luc DUBOIS
Jean-Claude PERCEVAL	X			Séverine CARTIER	X		
Christine PEPIN	X			Corinne BRUCHE	X		
Alain GIMENEZ	X			David DEVULDER		X	Mme Corinne BRUCHE
Roger DALLEVET		X	M. Pierre AGERON	Marina RABATEL	X		
Pierre AGERON	X						

CONSIDERANT que cette zone constitue donc un secteur stratégique pour le développement communal, intercommunal, voire régional et qu'il convient, par conséquent, d'engager une réflexion sur son évolutivité, sa restructuration et sa modernisation, notamment au niveau des démarches et des documents-cadres réalisés ou en cours d'élaboration (Pour le Grand Anancy : Pacte pour le Climat, Imagine & Dessine le Grand Anancy, projet de territoire Imagine Le Grand Anancy, PLU Intercommunal ; et pour la Communauté de Communes Fier & Usse : Projet de territoire, Schéma directeur Cyclable, Plan de Mobilité Simplifié, étude de requalification de la route de Bromines, et PLU communal) ;

CONSIDERANT qu'une étude urbaine globale, prospective et exploratoire, portant sur le secteur du Grand Epagny et donc de la ZAE de Bromines, visant à définir une image cible partagée des transformations prévisibles et souhaitées pour le site à l'horizon 2050, est lancée par le Grand Anancy, la commune d'Epagny-Metz-Tessy et la Communauté de Communes Fier & Usse, en partenariat avec la commune de Sillingy ;





REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2024-043	INSTAURATION D'UN PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE SUR LE SECTEUR ZAE DE BROMINES SUR LA COMMUNE DE SILLINGY
--------------	------------	--

CONSIDERANT que l'objectif principal de cette étude est d'aboutir à un plan-guide fixant les grands principes d'organisation spatiale et urbaine du projet et illustrant ses intentions, en travaillant sur des enjeux de nouvelle mixité fonctionnelle, de liens du site avec son environnement, d'accès et de mobilités, de composition urbaine, ou encore de foncier ;

CONSIDERANT qu'en l'absence de vision court terme et long terme, des programmes sont susceptibles de voir le jour et, compte tenu de leurs caractéristiques, de compromettre ou de rendre plus onéreuse l'exécution d'un projet urbain global du secteur à définir dans l'étude précitée ;

CONSIDERANT qu'avant d'autoriser un ou plusieurs projets dans le secteur de la ZAE de Bromines, il convient que l'étude précitée soit menée à son terme, en identifiant des principes de projets d'aménagement, permettant ainsi à la collectivité d'acter un projet urbain cohérent sur ce secteur ;

➤ **En accord avec la Communauté de Communes Fier & Ussets, il est proposé au Conseil municipal :**

D'APPROUVER le principe de la prise en considération d'un projet d'aménagement et de l'institution à cet effet, d'un périmètre d'étude sur le secteur délimité selon le plan joint en annexe.

DE DECIDER que la procédure de sursis à statuer pourra être appliquée à toute demande d'autorisation de travaux, construction ou installation à l'intérieur dudit périmètre.

DE DIRE que la présente délibération cessera de produire des effets si, dans un délai de 10 ans à compter de son entrée en vigueur, la réalisation d'une opération d'aménagement n'a pas été engagée.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières, nécessaires à l'exécution de la présente délibération et/ou à signer tout document utile à cet effet.



RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2024-043	INSTAURATION D'UN PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE SUR LE SECTEUR ZAE DE BROMINES SUR LA COMMUNE DE SILLINGY
--------------	------------	---

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	25	Majorité absolue	13
-------------------	--------	-------------------	----	------------------	----

POUR(S)	CONTRE(S)	ABSTENTION(S)
24	0	1

ADOpte cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.



Le MAIRE
Yvan SONNERAT



Le secrétaire de séance
Philippe LANGANNÉ



Délibération exécutoire compte tenu :	
De sa transmission en Préfecture le :	30/05/2024
De sa mise en ligne le :	30/05/2024

Mairie de Sillingy



Plan Guide - Périmètre d'étude de la ZAE de Bromines



